



Inspection et vérification quotidiennes des appareils de divertissement

Un appareil de divertissement est une pièce d'équipement qui transporte des passagers le long d'un parcours ou dans une zone définie. Son but est de divertir les passagers. Des blessures accidentelles peuvent survenir lors de son montage, de son démontage ou de son utilisation.

(Section 870-c.1 du droit du travail de l'État de New York)

- **Instructions d'inspection et de vérification quotidiennes** (article 27 du droit du travail de l'État de New York et règle du code 45-2.7) :
- La vérification et l'inspection quotidiennes doivent avoir lieu avant que l'appareil ne soit utilisé.
 - **Remarque : Tous les défauts doivent être corrigés avant que l'appareil puisse être utilisé !**
- Un appareil de divertissement doit être inspecté et vérifié chaque fois qu'il doit être utilisé.

- L'inspection et la vérification doivent être effectuées par une personne expérimentée et formée au montage et au fonctionnement correct de l'appareil.
- L'inspection et l'essai doivent porter sur le fonctionnement des dispositifs de commande, des dispositifs de limitation de vitesse, des freins et des autres équipements prévus pour la sécurité.
- Immédiatement après chaque inspection et vérification, enregistrez les résultats sur le formulaire SH 86.
- Indiquez tous les défauts et la date à laquelle les réparations appropriées ont été effectuées dans la colonne « Remarques ». Tous les défauts doivent être corrigés avant que l'appareil puisse être utilisé.
- Utilisez un formulaire pour chaque appareil inspecté.
- Conservez ce formulaire avec l'appareil et à la disposition du commissaire du travail pendant au moins 30 jours.

Complétez les informations suivantes ; points 1 à 8L :

1. Type d'appareil : _____
2. Nom sous lequel l'appareil est connu : _____
3. Numéro d'identification : _____
4. Vitesse maximale : _____
5. Capacité de charge : Nombre de personnes : ____ Poids : ____
6. Nom et adresse du fabricant : _____
7. a. Nom et adresse permanente de l'appareil : _____
- b. Cochez une case : Propriétaire Agent Locataire

8. **Registre des inspections et des tests de sécurité quotidiens.** Répondez par « Oui » si vous êtes satisfait et par « Non » si vous êtes insatisfait.

A. Date	B. Dispositifs de contrôle	C. Dispositif de limitation de vitesse	D. Freins	E. Anti-retour	F. Système de signalisation	G. Équipement électrique	H. Protection des machines	I. Assemblage de la structure	J. Maintenance	K. Remarques	L. Signature de la Personne Effectuant l'Inspection/le Test

8. Enregistrement continu des inspections et des vérifications de sécurité quotidiennes. Répondez par « Oui » si vous êtes satisfait et par « Non » si vous êtes insatisfait.

A. Date	B. Dispositifs de contrôle	C. Dispositif de limitation de vitesse	D. Freins	E. Anti-retour	F. Système de signalisation	G. Équipement électrique	H. Protection des machines	I. Assemblage de la structure	J. Maintenance	K. Remarques	L. Signature de la Personne Effectuant l'Inspection/le Test